



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques

Lettre datée du 3 juin 2020, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Espagne et de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les Gouvernements espagnol et slovaque ont l'honneur de demander conjointement à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session, au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », une question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente demande est accompagnée d'un mémoire explicatif (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur, Représentant permanent
de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Agustín **Santos Maraver**

L'Ambassadeur, Représentant permanent
de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Michal **Mlynár**



Annexe

Mémoire explicatif

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques

Généralités

1. Organisation intergouvernementale fondée en 1960, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique qui avait été créée en 1948 pour administrer le Plan Marshall de reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Son document fondateur, la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques, met en évidence le lien qui existe entre la puissance et la prospérité de l'économie et la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies.

2. Depuis l'adhésion de la Colombie en avril 2020, l'OCDE compte 37 membres répartis dans les Amériques, en Europe, en Asie et dans le Pacifique. En mai 2020, le Costa Rica a été invité à rejoindre l'Organisation. Aujourd'hui, l'OCDE collabore avec plus de 100 économies partenaires par l'intermédiaire de programmes régionaux et nationaux ciblés. Celles-ci sont en outre invitées à contribuer aux travaux des organes de l'OCDE, à appliquer ses instruments et à prendre part à ses travaux analytiques et consultatifs.

3. L'OCDE participe depuis longtemps aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. En 1971, le Conseil économique et social a décidé d'adresser à l'OCDE une invitation permanente à participer à ses travaux en qualité d'observatrice¹. En 1998, l'Assemblée générale a invité l'OCDE à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observatrice².

4. Comme suite aux principaux accords des Nations Unies conclus en 2015, et en consultation avec la présidence de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, l'OCDE a décidé de créer un bureau d'observateur permanent au Siège de l'ONU. Cette décision traduisait la volonté de l'OCDE de renforcer son partenariat avec le système des Nations Unies et de mettre ses compétences et ses mécanismes d'intervention à la disposition de l'ONU aux fins de l'application, entre autres, des principaux accords conclus en 2015.

5. En 2016, le Secrétariat de l'OCDE a déployé au Siège de l'ONU un de ses hauts fonctionnaires, qu'il a nommé au poste de Représentant spécial et Observateur permanent. Au second semestre de 2020, l'OCDE inaugurera ses premiers bureaux permanents au Siège, ce qui coïncidera avec le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et le soixantième anniversaire de l'OCDE.

Domaines de coopération

6. L'OCDE et le système des Nations Unies coopèrent dans presque tous les domaines d'intervention économiques, environnementaux et sociaux. Ils participent notamment aux organes pertinents des différentes entités, mettent en commun leurs

¹ Décision du 20 mai 1971 du Conseil économique et social.

² Résolution 53/6 du 15 octobre 1998 de l'Assemblée générale.

données et leurs analyses et mènent des initiatives conjointes et ciblées d'appui aux pays en développement. La publication de l'OCDE intitulée *Active with the United Nations* donne un aperçu complet des domaines de collaboration³.

7. Adopté en 2016, le plan d'action à l'appui des objectifs de développement durable définit en majeure partie le cadre dans lequel l'OCDE contribue au programme de l'ONU⁴. Par exemple, il est largement reconnu que l'OCDE concourt aux travaux de l'ONU sur le financement du développement. Elle participe activement au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et contribue en grande partie aux rapports annuels élaborés sous les auspices de l'ONU. Elle a également été récemment invitée à rejoindre l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement des pays les moins avancés et collabore avec le système des Nations Unies pour s'assurer que son travail sur le financement de la transition profite le plus possible aux pays qui pourraient en tirer parti. Les compétences et les instruments de l'OCDE ont été mis à profit dans les résolutions du Conseil de sécurité portant, par exemple, sur les minerais provenant d'une zone de conflit et le devoir de précaution.

8. L'OCDE et les commissions régionales de l'ONU collaborent régulièrement à la rédaction d'analyses conjointes, notamment de perspectives économiques régionales. Dans le domaine de la fiscalité, l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour le développement se sont associés pour organiser l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » qui, au cours de ses quatre premières années d'existence, a permis de dégager 500 milliards de dollars de recettes fiscales supplémentaires pour les pays en développement. Plus de 70 programmes sont en cours ou terminés, et 19 autres sont en voie d'élaboration.

9. Dans le domaine des statistiques, la Chef statisticienne de l'OCDE participe activement aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU et les secrétariats des deux organisations mettent constamment en commun leurs données et leurs compétences. L'OCDE a également contribué aux activités de suivi et d'examen des objectifs de développement durable menées par l'ONU en fournissant notamment des avis sur les mesures à prendre et des données factuelles, notamment dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable. Dans de récentes résolutions, l'Assemblée générale a salué la contribution des organes de l'OCDE aux travaux sur la fiscalité qui sont menés en vue de faire progresser les efforts de financement.

10. Dans le domaine des affaires sociales, l'OCDE tire parti de sa coopération de longue date avec le Secrétariat de l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations pour ce qui est des questions migratoires. Elle fournit régulièrement des données sur les migrations internationales, ainsi qu'une analyse solide de leurs dimensions économiques et de leur incidence sur les politiques mises en œuvre. Elle a notamment organisé des conférences conjointes avec l'ONU sur les statistiques des migrations internationales. Elle contribue également à l'action menée par l'ONU en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Le mémorandum d'accord signé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a jeté les bases d'une meilleure coopération dans ce domaine, qui sera notamment renforcée par les démarches conjointes de budgétisation tenant compte des questions de genre, ainsi que par la collaboration prévue dans le cadre des

³ OCDE, *Active with the United Nations* (Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://issuu.com/oecd.publishing/docs/active-with-un>.

⁴ OCDE (2016), « Des politiques meilleures à l'horizon 2030 : un plan d'action de l'OCDE à l'appui des objectifs de développement durable », approuvé par le Conseil de l'OCDE le 13 décembre 2016.

prochains efforts de mobilisation de Génération égalité. L'OCDE participe aussi activement à l'initiative « Génération sans limites » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui vise à ouvrir davantage de perspectives aux jeunes du monde entier.

11. L'OCDE et le système des Nations Unies travaillent également en étroite collaboration sur toute une série de questions relatives à l'environnement. Par exemple, ces dernières années, les États membres de l'OCDE lui ont demandé de fournir des estimations sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif des 100 milliards de dollars qui serviront à financer l'action climatique. Les travaux menés par l'OCDE dans le domaine de l'environnement concernent également la biodiversité, l'eau et les océans, la croissance verte, les produits chimiques et les transports.

12. Ces derniers mois, les gouvernements du monde entier se sont employés à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses conséquences économiques et sociales. Dès le début de la crise, l'OCDE et les entités concernées des Nations Unies ont collaboré étroitement pour mettre en commun leurs compétences. Dans les jours et les semaines à venir, de hauts fonctionnaires de l'OCDE devraient participer à diverses réunions de haut niveau sur la riposte à la COVID-19 organisées sous les auspices de l'ONU. L'OCDE a également consacré une importante partie de sa capacité d'analyse au suivi de la crise de la COVID-19 à l'échelle mondiale, au suivi des mesures prises tant dans les pays membres de l'OCDE que dans les économies partenaires et à la fourniture de conseils sur les politiques à adopter, chaque fois que possible.

Conclusion

13. L'année 2020 marquera le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et le soixantième anniversaire de l'OCDE. Les prochains mois seront l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis par les deux organisations, aux problèmes mondiaux auxquels elles font face et aux moyens de renforcer encore leurs liens en tirant parti de leurs capacités et de leurs avantages comparatifs respectifs.

14. Les comités et les directions de l'OCDE participent déjà activement à la préparation de plusieurs grandes conférences des Nations Unies qui se tiendront en 2020, notamment la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Lisbonne) et le sommet sur la biodiversité prévu en septembre (New York). L'OCDE prévoit également d'organiser des manifestations en marge d'autres réunions importantes, telles que celle de la Commission de statistique et de la Commission de la condition de la femme en mars, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en avril, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable en mai et le forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet. Comme les années précédentes, l'OCDE participera également à certaines des réunions des forums régionaux sur le développement durable organisés par les commissions régionales de l'ONU.

15. L'inscription, au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres », d'une question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques » à l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale permettra de mettre en évidence cette relation importante et d'encourager tous les États Membres à donner des orientations sur la manière dont l'OCDE pourrait appuyer au mieux les programmes de l'ONU.